

Contrat d'apprentissage

Chargé.e de communication

La structure

Vous êtes passionné.e par l'univers du sport ? Vous souhaitez participer au développement des projets d'une fédération olympique ?

La Fédération française de la montagne et de l'escalade recherche au sein de son département Communication – Marketing - Événementiel un.e chargé.e de communication, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Association Loi de 1901 forte de ses 120.000 licenciés, la FFME est une fédération en forte croissance. La présence de l'escalade aux JO d'été (Tokyo 2020, Paris 2024, Los Angeles 2028) et celle du ski-alpinisme aux JO d'hiver (Milan-Cortina 2026) confèrent à la FFME un statut de fédération doublement olympique.

Description du poste

Le contrat d'apprentissage, chargé.e de communication, est directement rattaché au responsable communication de la FFME. Ses missions seront principalement :

- Collaborer à l'animation des réseaux sociaux de la fédération en application de la stratégie du Département
- Participer au développement de la communication fédérale
- Contribuer à la production de contenus écrits : comptes rendus de compétitions, actualités des équipes de France, contenus sur les actions de la fédération, communiqués de presse...
- Contribuer à la gestion des relations média de la fédération en relation avec les départements concernés à la fédération

Diplômes et compétences attendues

Master 1 ou 2 en Communication ou École de Commerce spécialisation Communication

Motivé.e, rigoureux.se, autonome, vous avez les compétences suivantes :

- Capacité à animer des réseaux
- Connaissance de la suite Adobe (Photoshop, Illustrator, InDesign) et Canva
- Compétences en graphisme et/ou montage vidéo seraient un plus
- Capacité de rédaction
- Rigueur
- Organisation
- Bon relationnel (prestataires, clubs, organisateurs de compétitions)
- Un intérêt pour le milieu de la montagne et de l'escalade serait un plus

Conditions du contrat

- Poste basé au siège de la FFME, 8/10 Quai de la marne, 75019 PARIS
- Dès septembre 2024
- Déplacements ou missions possibles le weekend
- Rémunération : dispositions légales
- Prise en charge de 50% du titre de transport
- Tickets restaurant
- 35 heures

**Lettre de motivation + CV + à adresser à Charli Bodin, responsable communication :
recrutement@ffme.fr**